A 86 TUNNEL EST

marché dde D.U.P.



LA D.U.P. EST SIGNEE... MAIS RIEN N'EST DEFINITIF

Comme il fallait s'y attendre, la D.U.P. a été signée par les ministres concernés le 8 décembre 1995 ; une fois de plus ces signatures manifestent le mépris des décideurs politiques et technocrates envers la population :

- Plus de 16 000 signatures d'opposition lors de l'Enquête d'Utilité Publique ;
- Réunion publique au Palais des Congrès à Versailles ;
- Motions et communiqués d'opposition signés par 13 maires (membres de la majorité actuelle) et plus de 50 associations de défense des communes de l'ouest parisien (dont l'ASMVP);
- Manifestation unitaire du 2 décembre 1995, élus, associations et population.

Le pouvoir était pourtant prévenu (interventions orales, courriers, rencontre avec ministres, discours du 2 décembre)... que la signature de la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) ne nous désarmerait pas.

Ce non respect de la démocratie va avoir pour seule conséquence de renforcer notre détermination à faire échec au projet Cofiroute tunnel-Est entre Rueil et le Pont-Colbert.

Un plan d'action va suivre afin de continuer à nous faire entendre et à faire échec à la concrétisation du projet : actions judiciaires et juridiques, interventions auprès des décideurs, manifestations à formes multiples.

Nous avons déjà gagné deux ans et, comme le déclarait Jacques Baumel, sénateurmaire de Rueil-Malmaison sur le pont de l'autoroute à Vaucresson le 2 décembre 1995 « Ce n'est qu'un début, continuons le combat »

Restons donc déterminés et mobilisés afin que l'Etat revienne sur sa décision.



asmvp



Patrimoine et Environnement

Suivant les dictionnaires, et je crois que cela est perçu comme tel par tous, le patrimoine représente l'ensemble de ce qui nous a été légué par les générations précédentes dans tous les domaines : linguistique, artistique, scientifique, architectural, voire naturel. Il est présent au niveau de la famille, de la commune, de la nation et du monde.

Le patrimoine est perpétuellement enrichi par les apports de chaque génération, il en ira de même tout au long des siècles à venir

L'environnement contribue à la qualité de la vie, il doit permettre la mise en valeur du patrimoine dans tous ses aspects.

Patrimoine et environnement sont intimement liés et les richesses du patrimoine ne peuvent s'apprécier pleinement que dans un environnement adapté et de qualité.

Ces constatations ont amené la création de l'A.S.M.V.P. qui, depuis 1990, s'attache à ce que soit préservé cet équilibre.

Nous continuerons plus que jamais à être particulièrement vigilants lorsqu'il est question d'environnement.

Chaque construction, chaque projet d'urbanisme, chaque espace vert ne peut nous laisser indifférents.

Il est indispensable que nous protégions ce qui est acquis, que nous le mettions en valeur et que nous fassions tout pour que les nouvelles réalisations soient de qualité esthétique et s'inscrivent dans un ensemble harmonieux où il fait bon vivre, ainsi nous aurons participé bien modestement à la sauvegarde et à l'enrichissement du patrimoine, ce qui est le but de notre association.

Découverte de la forêt domaniale et de la vallée de la Mérantaise



Vers 9 h 30, le dimanche 15 octobre 1995, un convoi de voitures quitte la gare de Jouy en direc-

tion de Châteaufort pour le lieu-dit du Domaine de la Solitude. Au rendez-vous plus de 40 personnes sont accueillies par 2 gardes-forestiers, M. Novello, responsable de la forêt domaniale de la Mérantaise et M. J.P. Mouy, responsable de l'ensemble des forêts domaniales de Port-Royal. But de cette rencontre : comprendre et explorer la forêt, traverser et découvrir la vallée de la Mérantaise.

Avant de nous lâcher dans la forêt, M. Novello nous expose, carte à l'appui, les situations d'hier et d'aujourd'hui des forêts domaniales de Port-Royal. Après un rappel sur les principales essences d'arbres que l'on pourra rencontrer, le groupe entame sa descente vers le fond de la vallée, au cœur de la forêt. Avant de passer le ruisseau de la Mérantaise sur un petit pont récemment restauré, M. Novello nous laisse le temps d'admirer une vieille maison isolée dans cette forêt et qui aurait pu devenir sa maison forestière si son éloignement et surtout le coût de sa remise en état n'avaient pas été aussi importants. La nature nous rend déjà nostalgiques.

Tout au long du parcours de découverte de la forêt les questions sont nombreuses :

- Pourquoi arrache-t-on ces arbres ci et pas ceux-là?
- Pourquoi replante-t-on ici et pas là?

- Pourquoi plante-t'on du chêne ici et du frêne là bas?
- Pourquoi laisse-t'on les arbres par terre ?
- Pourquoi ci, pourquoi ça... etc.
- Et puis on n'sera plus là pour voir tout ceci quand c'la repoussera? ...!

Rien n'y fait, ce n'est pas aujourd'hui que nos deux guides seront pris en défaut de non-réponse à une de nos questions.

Par endroit dans cette forêt de la Mérantaise on se croirait en forêt de Fontainebleau avec ses gros rochers en grès qui entourent des petits sentiers qui dominent le ruisseau.

Savez-vous que l'aspect encore sauvage de cette forêt a attiré pour une nuit entière une équipe de cinéastes avec de véritables loups, pour tourner un court métrage qui contera une fable de M. de La Fontaine au cours d'une émission de télévision diffusée pendant les fêtes de fin d'année ?

On termine notre parcours de découverte en empruntant un petit sentier peu fréquenté et jalonné de petites statuettes et d'objets plus ou moins religieux comme ces dessins proches de ceux rencontrés à Lascaux (des enfants y sont sans doute pour quelque chose mais c'est bien caché). La forêt reste toujours remplie de mystères.

Après avoir remercié nos deux guides c'est sous le grand hêtre pourpre séculaire que nous entamons un joyeux pique-nique.

Après le café et la sieste pour certains, le groupe s'élance pour la traversée de la vallée de la Mérantaise. Au départ c'est toujours de la forêt, mais celle-ci est regardée différemment maintenant que nous comprenons. Ensuite nous apparaît la merveilleuse vallée de la Mérantaise avec ses chevaux, ses belles prairies, son silence et l'impression d'être à 1000 lieues de Paris.

Mais où sommes-nous, quel est ce village perché là-haut avec sa petite église? Beaucoup sont perdus. Nous arrivons à Châteaufort, dans le bas du village, près du petit lavoir restauré. la traversée du village dans le bas de la vallée est une nouvelle découverte pour le groupe, notamment au passage des ruines utilisées aujourd'hui pour retracer, par spectacle son et lumière, la vie de cette vallée autrefois. (Ce spectacle réputé a lieu tous les ans et les figurants sont les habitants du pays. Il mérite le détour).

On retrouve à nouveau la forêt (il commence à brouillasser) : le pas s'accélère et l'on débouche rapidement dans le bas du village de Villiers-le-Bâcle. une dernière montée dans la forêt nous permet de découvrir un petit cimetière forestier bien caché à quelques pas du golf de Saint-Aubin (peu de golfeurs doivent le connaître!!). Après avoir longé la forêt en traversant le village du Mesnil Blondel c'est l'arrivée au petit parc animalier du C.E.A. Ce sont des randonneurs bien fatigués de leur journée qui s'engouffrent dans les voitures pour retourner sur Jouy. Quelle belle journée à recommencer une autre année.

Elargissement de la R.N. 286 entre le Pont-Colbert et Saint-Cyr (L'Epi d'Or)

Lors d'un récent entretien avec M^{me} Brevan, directrice de la D.D.E. et deux de ses proches collaborateurs, nous avons pu recueillir des informations sur l'état d'avancement du projet actuellement au stade de préparation du dossier d'enquête publique : étude d'impact technique et socio-économique.

L'objectif poursuivi par la D.D.E. est que l'enquête publique puisse intervenir dans le courant du $2^{\rm e}$ trimestre 1996. l'essentiel du projet prévu dans le schéma directeur de l'Ile de France du 26.04.94 est de faire passer à 2×3 voies la route actuelle qui est de 2×2 voies, permettant ainsi une meilleure fluidité de la circulation qui atteint actuellement plus de 90~000 véhicules par jour et résorber l'étranglement qui se produit actuellement aux heures de pointe au passage de l'échangeur du Pont-Colbert.

Lors de cet entretien nous avons fait part à nos interlocuteurs de notre préoccupation relative à la protection des riverains du Pont-Colbert, au niveau des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique.

En réponse nous avons reçu l'assurance que toutes les solutions possibles seraient étudiées afin de réduire au maximum ces nuisances : couvertures partielles, mur antibruit, isolation de façades des habitations de proximité, mise en place d'enrobés drainants qui absorberont le bruit au niveau du revêtement routier.

Au niveau de l'hydraulique et de l'écoulement des eaux de pluie il est prévu l'installation de 6 bassins de rétention le long du trajet concerné.

D'autre part, la protection de l'environnement et du site sera étudiée par un architecte paysagiste qui collabore avec les services de l'Equipement.

L'ASMVP suivra avec la plus grande attention la réalisation de ce projet à ses différentes étapes et vous tiendra informés.

Membre du Conseil d'Administration de l'A.S.M.V.P. notre ami Jacques Richardeau nous a quittés

Jacques Richardeau, jovacien de longue date, s'est toujours investi dans la vie associative communale.

Très attaché à une certaine idée de Jouy, à son patrimoine et à son environnement, il avait très volontiers répondu présent quand nous l'avions sollicité pour rejoindre notre Conseil au sein duquel il œuvra activement tant que sa santé le lui permit.

A sa femme, à ses enfants, à sa famille, l'Association adresse sa profonde sympathie.

Plateau de Saclay

QU'EN EST-IL DE L'URBANISATION DU PLATEAU DE SACLAY?

L'activité stagne ; les promoteurs ne se précipitent pas ; l'Etat diminue le projet du Pôle Scientifique et Technologique ; les associations de défenses « se défendent ». Mais envers et contre tout, le District Intercommunal du Plateau de Saclay (DIPS) poursuit ses projets de « bétonnage » !

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le premier projet apparaît en 1993. Un document appelé le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) est élaboré par le District représentant les 14 communes de la Vallée (président : R. Trimbach, également maire de Gif) repartir les constructions nouvelles de logements. Celles-ci doivent être aussi diversifiées (quota de logements sociaux ou aidés).

Ce projet essaie de tenir compte des capacités d'accueil des communes (suivant leur P.O.S.). Et là, le District constate qu'il n'est pas possible de tenir le contrat des 10 000 logements dans les vallées sans modifier le plan d'occupation des sols ; donc ce projet ne passe pas...

Nouveau projet en mai 1995

Pour essayer de faire passer la « pilule » le district élabore un nouveau projet : il réduit la période de prévision de constructions nouvelles de 20 ans à 5 ans (en fait ces chiffres, après analyse, séquivalents voire pires). Pour noyer le poisson on ne mentionne même plus la répartition des logements entre les communes.

Le protocole d'accord

Pendant ce temps, en avril 95, un protocole d'accord est signé par R. Trimbach limitant considérablement les ambitions d'urbanisation du District. Il ne sera plus question de A 87, B 12, A 126. Quelles belles promesses avant les élections !...

Réaction de l'administration

Le 11 septembre 95, l'Etat transmet au district un nouveau «Porter à Connaissance» lui demandant :

- de respecter l'équilibre « Habitatemploi », c'est-à-dire de construire des logements au fur et à mesure des emplois créés ;
- la contrainte des 10000 logements dans les vallées n'est plus à respecter.

Comment réagit le district?

M. Trimbach a été réélu, assez péniblement en juillet, président du District. Il demande donc aux conseils municipaux des 14 communes leur avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat... à suivre.

SUR LE PLATEAU : UNE VILLE NOUVELLE AU « MOULON » ?

En 1994, le District du Plateau de Saclay consulte les personnes publiques associées en leur soumettant pour avis le schéma du secteur du Moulon (construction d'Université et établissements de recherche : soit 40 hectares).

Résultat de cette enquête: l'Etat est très réservé: l'Université Paris-Sud s'oppose à la cohabitation logement, Zone d'Activités et établissement d'enseignement; le Conseil Général de l'Essonne et la Chambre d'Agriculture donnent un avis défavorable; la Chambre de Commerce émet de sérieux doutes quant à la viabilité des commerces et services envisagés; les associations du Plateau s'opposent totalement à la construction d'une ville nouvelle; 80 % de la population donne un avis défavorable.

Le 16 novembre 1995, le Conseil Général de l'Essonne décide de différer le projet à la demande du S.I.A.V.B. (Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre) et des communes de Bures et d'Orsay.

Quelques chiffres sur ce projet :

- 220 hectares agricoles urbanisés
- 700000 m² de planchers dont 305000 dans la 1^{re} phase
- 630 logements permanents
- 7500 emplois
- 3000 logements temporaires.

Le schéma d'assainissement est au stade de diagnostic...!

Enormes difficultés pour évacuer les eaux pluviales

Depuis 6 ans la DDE et divers bureaux d'études ne trouvent pas de réelles solutions. Un groupe d'études s'est même rendu aux USA pour analyser les dernières nouveautés techniques en la matière (système de lagunage). Argent et peines perdus! Le problème semble insoluble, tout au moins à un coût économiquement viable. le District envisage de rejeter les eaux pluviales dans la Bièvre, via rus de Vauhallan et des Mettez : sait-on que la ville de Saint-Quentin renvoie déjà toutes ses eaux générées par l'urbanisation du plateau de Villaroy dans la Bièvre?... N'a-t'on pas envisagé d'utiliser le ru Saint-Marc après création d'une digue au Trou Salé pour déverser le surplus des eaux qui serait généré par l'extension sans cesse remise en cause de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin? qu'en adviendra t-il quand le plateau sera en partie aménagé?

Aucune technique véritable n'est envisagée! Le béton, par contre, s'est répandu partout, imperméabilisant les surfaces et la Vallée de la Bièvre vit dans la crainte des inondations.

La circulation sera de plus en plus problématique. Les liaisons entre les pôles universitaires et les communes des vallées ne sont toujours pas envisagées. L'arrivée de Renault va encore accroître la circulation sur la RD 36.

LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR SE FAIT ATTENDRE.

A force de différer sans cesse cette révision, le District prend le risque de lasser ses partenaires et retarder les vraies opérations bénéfiques pour le développement des centres de recherche.

L'ASMVP, membre de l'Union des Associations de Défense du Plateau de Saclay continuera à œuvrer pour une urbanisation minimum

Promeneurs, un nouveau chemin...

Un nouveau chemin piétonnier vient de s'ouvrir à Jouy grâce à l'aide et à la compréhension de l'INRA, ceci à la demande de l'ASMVP.

Partant de l'entrée du Centre de Recherches de Jouy, il longe par la droite le centre équestre, la voie ferrée, les champs et aboutit aux tennis de l'INRA (Moulin de Vauboyen).

On peut ensuite poursuivre sa promenade vers Bièvres.

Nouvelle de la D 938

Les renseignements que nous donnons nous ont été communiqués à titre indicatif par les Services Techniques de la mairie de Jouy-en-Josas

Pourquoi cette route?

La D 938 sera une route départementale devant relier la route de Buc à la N 446

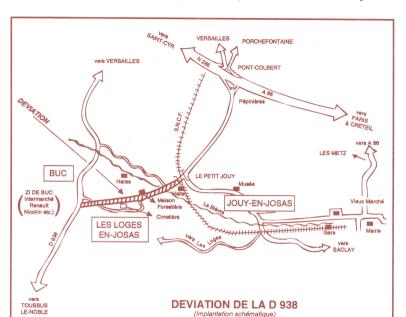
au niveau de la halte du Petit-Jouy. Cette route s'appelle la déviation de Buc.

Son trajet actuellement prévu

La D 938 partirait de la zone industrielle de Buc pour se diriger vers un rond-point (à aménager) qui serait situé près de la maison forestière des Loges. Elle créerait au passage une saignée importante à travers le bois de la Garenne des Loges; la Direction de l'Equipement des Yvelines essaierait de faire en sorte que cette route s'intègre le « moins

mal » dans le paysage (ce travail serait à la charge d'un paysagiste et d'un architecte). Une portion, aux Loges, serait même prévue en tranchée couverte. Mais cela suffira t-il?

Ensuite à partir du rond-point la route passerait sous la voie ferrée en amont du passage actuel pour rattraper la rue du



Général de Gaulle sur un second rondpoint à l'entrée de la ville. Le pont actuel de la voie ferrée serait conservé et servirait aux passages piétonnier et cavalier. Que penser de ce projet qui n'occasionnera que des inconvénients pour Jouv?

> supplémentaire de voitures? La route du Pont-Colbert étant souvent saturée, il est à craindre que les autos voudront passer par Jouy. C'est une des raisons pour laquelle le conseil municipal, unanime, s'était prononcé contre cette déviation. La déviation de la D 938 serait d'ailleurs importante car elle aurait 15 m d'emprise. Elle posséderait même 2 fois 1 plus une voie dans la montée du bois de la Garenne

des Loges (pour les véhi-

Où va se déverser ce flot

L'aménagement de cette route est actuellement décidé et débuterait en 1997. les expropriations ont été faites : la démolition des maisons du Petit-Jouy a déjà commencée (le but étant d'éviter les squatters)...

cules lents)...

Au D.I.P.S. « Indemnité » une parmi d'autres...

Un budget en perte de vitesse. Des indemnités en fortes augmentations au District Intercommunal du Plateau de Saclay (DIPS).

En séance du 19 juillet les membres du DIPS ont décidé par 13 voix contre 1 (M^{me} Delattre) (14 délégués s'étant abstenus), d'attribuer mensuellement des indemnités : au Président M. Trimbach 8779,20 F, 4 389,60 F aux 12 viceprésidents et présidents de commission dont M^{me} Le Saint, 5^e vice-présidente chargée de l'environnement.

Au cours du précédent mandat, le président recevait 3 400 F et les vice-présidents 1 700 F par mois. Certains

élus ayant fait observer que cette somme était insuffisante 13 élus sur 28 ont voté une augmentation autorisée de 160 %. Le montant des indemnités ainsi versées par le DIPS s'élève à 61 544,40 F par mois soit 737 452,80 F par an.

C'est toute la différence entre bon nombre d'élus et membres d'Associations qui travaillent gratuitement pour la population!. S'il fallait indemniser au même taux les présidents et les membres du bureau des 40 associations de Jouy, soit au minimum 120 personnes, qu'adviendrait-il de notre patrimoine?

à	BULLETIN D'ADHÉSION retourner à : A.S.M.V.P. 10 rue Dallery 78350 Jouy-	en-Josas	
Nom, Prénom		-	
Profession	Tél		
Adresse			
adhère à l'A.S.M.V.P. en tant que membre	re *:		
et verse la cotisation annuelle de(chèque à l'ordre de A.S.M.V.P.)	pour l'année 1996	signature	
*Membre actif	Membre bienfaiteur	əigi iature	